

L'hon. M. STEVENS: Je tiens à faire bien comprendre au ministre que je ne critique pas pour le moment le changement. Personnellement, je voudrais avoir un peu de temps pour l'examiner, parce que c'est une innovation qui comporte, par exemple cette année-ci, le vote de crédits pour deux ans de déficit. En admettant que l'on conserve cette méthode, les années suivantes, on pourvoira aux déficits par anticipation. Il y a juste une chose à ce sujet qui, à mon sens, mérite d'être retenue, et c'est celle-ci: si le Parlement, que l'on considère toujours un peu comme un Bonhomme Noël, anticipe un déficit et y pourvoit à l'avance, n'est-il pas à craindre que les financiers du réseau sachant que le Parlement a pourvu à un déficit disons de quarante millions, ne se disent six mois plus tard, en voyant que le déficit n'atteint en réalité que, mettons quinze millions: "Ca marche vraiment bien; nous n'avons pas épuisé les quarante millions prévus pour le déficit." Et la direction du réseau, toute bonne qu'elle puisse être, n'aurait-elle pas une tendance à relâcher quelque peu ses efforts sous le rapport de la réduction des déficits et de l'édification d'un réseau financièrement solide? Est-ce que cela n'engagerait pas à encourager, si j'ose dire, un certain relâchement? C'est un point psychologique, peut-être un peu étroit, mais je suis porté à croire qu'on devrait l'examiner soigneusement avant d'autoriser ce changement. C'est là une raison pour laquelle, sans vouloir m'opposer à ce que le ministre pousse plus avant la délibération, nous devrions examiner avec soin et nous faire expliquer d'une façon complète cette déviation de la manière habituelle de procéder.

L'hon. M. DUNNING: Evidemment, le point de vue que vient d'exprimer l'honorable député a été très soigneusement examiné par le Gouvernement qui a tenu compte de ce qui a été fait dans le passé par le comité des chemins de fer et de la marine marchande. Mon honorable ami se rappellera, à titre d'ancien membre de ce comité, que ce dernier se trouvait toujours en face d'un fait accompli—force lui était de voter le déficit qu'il avait à étudier, puisque ce déficit existait déjà. Les circonstances ne permettaient guère au comité de dire aux administrateurs des chemins de fer: "Vous prévoyez que vous allez perdre telle somme d'argent; expliquez-nous pourquoi cela est nécessaire et dites-nous s'il ne serait pas possible de réduire la perte en question." Si l'on adopte cette méthode, le comité aura toujours à envisager un déficit anticipé et ses moyens d'action ne se trouveront pas affaiblis comme ils l'ont été dans le passé par une déclaration comme

[L'hon. M. Dunning.]

celle-ci: "L'argent est perdu, vous faites aussi bien d'y pourvoir." J'apprécie l'argument qu'a invoqué l'honorable député de Kootenay-Est (M. Stevens), lorsqu'il a dit que le fait d'établir un déficit anticipé pourrait avoir un effet psychologique, mais j'incline à croire que ce serait un mal pour le pays si les administrateurs du National-Canadien tablaient sur une chiffre fixé par eux-mêmes comme étant censément le maximum de leur déficit, pour assumer ensuite qu'ils pourraient se tirer d'affaire à condition de ne pas trop s'en écarter. A mon avis, la plupart des administrateurs de chemins de fer éprouveraient un certain orgueil à pouvoir réduire le chiffre auquel, lors de leurs négociations avec le comité spécial, ils auraient estimé le déficit de la compagnie.

L'hon. M. STEVENS: En fait, les administrateurs du chemin de fer n'ont-ils pas révélé au comité le chiffre de leur déficit anticipé? C'est là, je crois, ce qui se fait dans tous les cas, bien que nous n'en fassions pas effectivement une affectation. En d'autres termes, nous ne sanctionnons pas le déficit. Voilà la différence qui existe entre le point de vue du ministre et le mien. Comme je le disais tout à l'heure, je n'ai pas étudié cette question avant ce moment-ci et je ne saurais parler à coup sûr, mais j'ai une idée que ceci constitue une modification plutôt sérieuse de la ligne de conduite suivie jusqu'ici, et qu'elle devrait être étudiée avec le plus grand soin.

Le très hon. M. BENNETT: La déclaration du ministre est tout à fait erronée. Lorsque j'ai demandé une déclaration de principes, j'avais à l'idée le fait que nous avons voté 41 millions à la veille de l'ajournement de Pâques pour combler le déficit du réseau National pour 1935. C'était là un déficit que le comité spécial avait étudié en partie.

L'hon. M. DUNNING: En partie seulement.

Le très hon. M. BENNETT: Le comité spécial l'a examiné en partie, mais il ne pouvait s'occuper de questions comme celles qui concernent les intérêts et ainsi de suite. On a examiné le budget en détail afin de constater comment s'établissait leur déficit prévu, mais le Parlement n'a jamais voté de fonds pour un déficit prévu; la somme n'a jamais été votée avant que le déficit ne fût survenu. Tous les honorables députés se rappelleront que nous avons voté des fonds cette année pour combler ce déficit. Le ministre a expliqué que, étant donné que les arrangements financiers effectués par la compagnie de chemin de fer prévoyaient que des fonds lui seraient fournis pour combler son déficit à la fin de l'année, il